

[Logo de l'organisme]

[Nom de l'organisme]

**Commented [14A1]:** Tous les champs dans ce document marqués avec des crochets [ ] doivent être remplis.

## LIGNE DIRECTRICE POUR LA GESTION DES DECHETS DE CONSTRUCTION / AMIANTE

Code:	
Version:	0.1
Créé par:	
Approuvée par:	
Date de la version:	
Signature:	

**Commented [14A2]:** Adaptez aux pratiques existantes de l'organisme.

### Liste de distribution

Copie No.	Distribuée à	Date	Signature	Renvoyée	
				Date	Signature

**Commented [14A3]:** Cela est uniquement nécessaire si les documents sont sous forme papier ; sinon ce tableau devrait être supprimé.

## Historique des modifications

Date	Version	Créé par	Description de la modification
	0.1	14001Academy	Structure documentaire de base

## Table des matières

<b>1. BUT, DOMAINE D'APPLICATION ET AUDIENCE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOCUMENTS REFERENCES .....</b>	<b>3</b>
<b>3. GESTION DES DECHETS DE CONSTRUCTION / AMIANTE .....</b>	<b>3</b>
3.1. CLASSIFICATION DES DECHETS DE CONSTRUCTION / AMIANTE .....	3
3.2. STOCKAGE TEMPORAIRE DES DECHETS DE CONSTRUCTION / AMIANTE.....	3
3.3. GESTION DES DECHETS D'AMIANTE AVANT LEUR DEPLOIEMENT FINAL .....	4
3.4. DEPLOIEMENT DES DECHETS DE CONSTRUCTION / AMIANTE.....	4
<b>4. GESTION DES ENREGISTREMENTS CONSERVES SUR LA BASE DE CE DOCUMENT.....</b>	<b>4</b>

## 1. But, domaine d'application et audience

Le but de ce document est de définir le processus de gestion des déchets de construction et d'amiante.

Ce document s'applique à toutes les activités et processus de [nom de l'organisme] où l'amiante est utilisée et des déchets contenant de l'amiante sont produits.

Les utilisateurs de ce document sont tous les employés de [nom de l'organisme].

## 2. Documents référencés

- Norme ISO 14001, clause 8.1
- Manuel environnemental
- Politique environnementale
- Procédure pour l'identification et l'évaluation des aspects environnementaux
- Procédure pour le contrôle opérationnel des aspects environnementaux significatifs
- Liste des exigences des parties intéressées, légales et autres

## 3. Gestion des déchets de construction / amiante

Les déchets contenant de l'amiante sont des déchets d'amiante bruts et de tout matériel ou objet contenant de l'amiante et des fibres d'amiante, de poussières d'amiante ou des fibres de la fabrication d'amiante, ou des matériaux contenant de l'amiante.

Tout produit de l'amiante ou matériau qui est prêt pour l'élimination est défini comme un déchet d'amiante.

Les déchets d'amiante comprennent également les matériaux de construction contaminés, les outils qui ne peuvent être réutilisés, les équipements individuels de protection, et les différents matériels utilisés pour le nettoyage. En cas de doute, toujours traiter les déchets comme "Dangereux" ou "Spéciaux."

[Titre du poste] est responsable de prendre les mesures nécessaires pour réduire ou prévenir les émissions d'amiante dans l'air, la contamination de l'eau, ou la génération de déchets contenant de l'amiante.

### 3.1. Classification des déchets de construction / amiante

[Titre du poste] est responsable du tri et de la collecte des déchets de construction / amiante et de la séparation des autres types de déchets.

### 3.2. Stockage temporaire des déchets de construction / amiante

[Nom de l'organisme]

[Titre du poste] veille à ce que les déchets d'amiante soient temporairement entreposés dans un emplacement sûr et correctement étiquetés jusqu'au déploiement final, et que ce qui suit se produise :

- Recouvrir immédiatement après l'entreposage pour éviter la dispersion.
- L'entreposage est disponible pour le changement de contenu au lieu de recycler sur un autre emplacement.
- Assurer le traitement et le recyclage de tous les déchets fluides qui proviennent de la production de ciment d'amiante, si l'organisme n'a pas les ressources pour le faire, prendre les mesures nécessaires pour éviter une éventuelle pollution de l'environnement par des fluides contenant de l'amiante, conformément aux exigences légales.
- Veiller à ce que l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante soient éliminés avant la démolition des constructions ou le retrait des équipements.
- Prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé des employés et veiller à ce que les équipements de protection soient correctement utilisés.
- Assurer la mesure régulière de la concentration d'amiante dans l'air et dans les déchets de toutes les activités de la fabrication d'amiante.

Commented [14A4]:

Commented [14A5]: Supprimez si pas applicable à l'organisme.

### 3.3. Gestion des déchets d'amiante avant leur déploiement final

[Titre du poste] est responsable de:

- Traitement des déchets d'amiante en utilisant le durcisseur de surface ou en détruisant les fibres d'amiante de façon à empêcher leur libération dans l'environnement.
- Emballer les déchets d'amiante dans des feuilles de polyéthylène (voir section 3.2.4.1) avant le transport.
- Clairement étiqueter les containers et les emballages contenant de l'amiante.

Commented [14A6]: Adaptez aux exigences légales.

### 3.4. Déploiement des déchets de construction / amiante

[Titre du poste] est responsable de déployer les déchets de construction / amiante auprès de l'organisme autorisé pour le déploiement et la création de la documentation adéquate (Rapport des déchets déployés).

Commented [14A7]: Adaptez aux exigences légales.

[Titre du poste] crée le Rapport des déchets déployés après le déploiement des déchets.

Commented [14A8]: Ou utilisez le formulaire prescrit par la loi.

## 4. Gestion des enregistrements conservés sur la base de ce document

Nom de l'enregistrement	Code	Conservation		Responsabilité
		Temps de rétention	Emplacement	

[Nom de l'organisme]

---

Rapport des déchets déployés	PR.08.13	2 ans	[bureau de [titre du poste]]	[titre du poste]
------------------------------	----------	-------	------------------------------------	---------------------

**Commented [14A9]:** Si l'enregistrement est sous forme électronique, écrivez le nom du fichier sur l'ordinateur de [titre du poste].

Seul [titre du poste] peut accorder à d'autres employés, le droit d'accès aux enregistrements.